

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 28 SEPTEMBRE 2023

**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL :**  
**22 SEPTEMBRE 2023**

**Présents :** Véronique BARRAQUÉ ONNO (maire), Romuald FAVREAU, Ketty ARICIQUE-DULAC, Carole RAKOTOARISOA, Marc BEUGNIES, Yacine AINAOUI, Jérôme FOUILLOY, Olivier PHILIPPON, Martine BONHOMME, Martine DESPAX, Cédrick LE NEVANEN, Laurent PLANAGUMA, Yves DULAC, Sandy FARDEL, Alain LAFOURCADE, Christelle ANTOLINOS, Gérard CAMPISTRON, Hubert CORBEL, Gilles LAGARDERE.

**Absents :** Alexia POUZERGUES / Béatrice ESCLARMONDE/Emmanuelle DELMAS.

**Excusés :** Mme PEYRE / M GRUMDEY / M MALARD / Mme HURY / Mme MAROUBY

### **Procurations :**

Claudine PEYRE donne procuration à Martine BONHOMME.

Robert GRUMDEY donne procuration à Cédrick LE NEVANEN.

Laurent MALARD donne procuration à Véronique BARRAQUÉ ONNO

Nadine HURY donne procuration à Gilles LAGARDERE

Hélène MAROUBY donne procuration à Hubert CORBEL.

**Secrétaire de Séance :** Marc BEUGNIES

**Quorum :** 16

### **Ordre du jour :**

- 01-05-2023 – Affaires générales : Ouvertures dominicales 2024
- 02-05-2023 – Affaires générales : Demande de subventions projet Plaine de loisirs
- 03-05-2023 – Ressources humaines : Avancements de grades 2023
- 04-05-2023 – Budget et Finances : Délibération modificative investissement
- 05-05-2023 – Budget et Finances : Délibération fixant la durée d'amortissement
- 06-05-2023 – Budget et Finances : Règlement Budgétaire et Financier (RBF)
- 07-05-2023 – Aménagement et Urbanisme : Parcelle Porteteny
- 08-05-2023 – Aménagement et Urbanisme : Cession parcelle pour projet Collège Mondonville
- 09-05-2023 – Aménagement et Urbanisme : Délibération de principe : Vente terrain pour projet Maison de santé pluridisciplinaires

- 10-05-2023 – ÉNERGIE-SDEHG : Création commande éclairage public parking « Les Grillons »
- 11-05-2023 – ÉNERGIE-SDEHG : Alimentation d'un abribus pour l'arrêt Mairie
- 12-05-2023 – ÉNERGIE-SDEHG : Rénovation des appareils d'éclairage public décoratifs
- 13-05-2023 – ÉNERGIE-SDEHG : Rénovation des appareils d'éclairage public style
- 14-05-2023 – ÉNERGIE-SDEHG : Rénovation des appareils d'éclairage public routiers
- 15-05-2023 – Tiers-Lieu : Actualisation Plan de financement
- 16-05-2023 – Tiers-Lieu : Choix de la maîtrise d'œuvre
- Questions diverses :
  - Intervention CME/CMJ : présentation projets
  - Travail sécurité routière
  - Bilan et rapport égalité hommes/femmes

**LA SÉANCE EST OUVERTE À 18 HEURES 35**

Madame la Maire ouvre la séance du 28 septembre 2023. Elle indique qu'il va être procédé à l'appel.

*Monsieur Marc BEUGNIES procède à l'appel.*

Madame la Maire indique que le Conseil Municipal des enfants est présent ce soir et interviendra sur son projet.

Madame Ketty ARICIDE-DULAC indique avoir le plaisir d'accueillir le Conseil Municipal des enfants. Une bonne dizaine est présente ce soir avec le référent Rémy DELPRAT. Le CMJ est présent également avec la référente Élise BLANC. Chacun va réaliser une présentation sur les projets déjà réalisés et ceux en cours. Les enfants sont entre le CMI et la sixième pour le CME. Le CME dispose de 20 minutes maximum pour présenter tous les projets. Nathan, Zakariya et un autre enfant vont intervenir.

Les enfants présentent le projet culturel de boîte à livres. Le CME prévoit l'installation de trois boîtes à livres afin de donner un nouveau moyen d'accès à la lecture pour tous, en complément de la bibliothèque. Il s'agit également d'un objectif écologique afin d'éviter de jeter d'anciens livres et d'un objectif social afin d'ouvrir la lecture à tous et faciliter les rencontres au niveau des boîtes à livres. La boîte à livres sera installée, l'inauguration permettra d'expliquer les règles et de développer la charte en cours d'écriture en collaboration avec le Service Culturel. Des référents permettront d'éviter les problèmes tels que les dépôts de livres inadaptés et les dépôts trop importants.

Les boîtes à livres seront construites afin de mettre les livres à l'abri de l'humidité. Le choix a été fait d'incruster la boîte à livres dans un tronc arbre, à la suite d'élagages. La découpe et la création sont effectuées par Patrick EYCHENNE, la fixation et l'installation par le Service Technique de Mondonville.

La location de tronçonneuse s'élève à 143,56 € TTC par jour d'utilisation, pour au moins trois jours. Il sera utilisé le plus possible de matériels de récupération pour la construction des portes vitrées, des étagères et du toit.

Trois zones ont été retenues de façon qu'elles ne soient pas à proximité de la médiathèque : le Parc de la Tuilerie, une zone à Carrefour bientôt rétrocédée à la Commune, une école ou future Plaine des sports. Le CME espère que la première boîte sera inaugurée avant le renouvellement du CME le 27 novembre 2023.

Madame Ketty ARICIDE-DULAC indique qu'il s'agit du premier projet des enfants du CME. La boîte à livres sera construite à l'intérieur d'un arbre. La charte, l'installation sont en cours de finalisation. Beaucoup d'enfants ayant porté le projet arrivent en fin de mandat. L'objectif est d'au moins inaugurer la première boîte à livres durant leur mandat.

*Applaudissements.*

Madame la Maire signale la présence de Carole RAKOTOARISOA, Yacine AINAOUI et Laurent PLANAGUMA.

Madame Ketty ARICIDE-DULAC invite les enfants, dont Agathe BATON, enfant Maire du CME à présenter le deuxième projet,

Les enfants présentent les objectifs du projet environnement.

L'écologie :

- Cultiver en loisirs et apprendre à avoir la main verte ;
- Limiter les arbres fruitiers dans un premier temps ;
- Sensibiliser les plus jeunes à une démarche écoresponsable, à l'enjeu de la diminution des déchets et à l'engagement collectif ;
- Responsabiliser les enfants sur le bien-être au quotidien des animaux.

Social :

- Créer un nouveau lieu de rassemblement multigénérationnel autour de l'élevage et du jardinage ;
- Mettre sa fonction pédagogique au service des enfants, des adultes, des enseignants.

Lieu :

- Zones non utilisées près des jardins familiaux ;
- Espaces assez grands ;
- Passage régulier ;
- Distribution facile des épluchures aux poules ;
- Accès à un point d'eau ;
- Local déjà existant.

Budget : environ 1 300 €.

Organisation et fonctionnement : les jeunes élus du CME participeront activement à la gestion du poulailler.

Planning de déroulement :

- Nettoyage de l'enclos ;
- Soigner les animaux.

Il est proposé à toute personne motivée de s'impliquer à différents niveaux. Le groupe a pour vocation à s'élargir, être vigilant de la santé des animaux, planter des arbres fruitiers et des légumes, dont les récoltes seront partagées entre tous les participants. La production des œufs et des fruits sera à partager entre les personnes impliquées dans le projet.

Remarques : il a été conseillé d'acheter des poules Gélina de Touraine de l'ordre de 25 €. Il s'agit d'une race de poules qui pond en hiver. Elles sont faciles d'entretien. Il n'y aura pas de coq, car il peut attaquer les poules et les poussins seraient trop compliqués à gérer. Un endroit sera prévu afin d'isoler les poules en cas de maladie. Il est nécessaire d'avoir un lien avec un vétérinaire ou une médecine douce pour limiter les frais. Les vaccins sont obligatoires.

Madame Ketty ARICIDE-DULAC indique que ce deuxième projet traite de l'écologie, le développement, le lien avec la nature et les animaux. Élise a beaucoup appris aux enfants sur les poules Gélina. Elle félicite les enfants pour ces deux beaux projets. Il s'agit des projets à venir. Les enfants vont maintenant expliquer ce qui a déjà été réalisé.

Les enfants présentent le projet au CME métropolitain. Pour les 20 ans du CMJ de Blagnac, le CME a été invité à participer à une après-midi d'échanges et de travail sur le thème « m'engager pour la Ville ou dans un dispositif citoyen ». Il s'agissait de la première rencontre des CME/CMJ de la Métropole. La deuxième rencontre a eu lieu le 6 juillet au Cloître des Jacobins lors de la soirée annuelle de mise à l'honneur des instances de participation citoyenne.

Les enfants présentent le projet réalisé devant Caroline Aigle pour pratiquer des activités sur le World CleanUp Day. Le CME a fait un stand de fabrication de cendriers, un stand de lecture pour les petits, un stand de création d'affiches qui seront affichées à l'école et l'ALAE. Une équipe ramassait les déchets.

Madame Ketty ARICIDE-DULAC précise que deux élues travaillent aux côtés du CME : Madame RAKOTOARISOA et elle. Elle invite les élus à poser leurs questions.

Monsieur Gérard CAMPISTRON est impressionné par la manière de s'exprimer des enfants. Il les félicite, c'est rare de voir cela, il est très content. D'autre part, les poules attirent les rats. Il est nécessaire d'être extrêmement vigilant sur la nourriture donnée à ces animaux et ne pas la laisser en permanence, car les rats prolifèrent très rapidement et quand ils sont implantés il est très difficile d'en réduire le nombre.

Madame la Maire remercie le CME et invite le CMJ à présenter ses projets.

Madame Ketty ARICIDE-DULAC accueille le CMJ avec Kilian, Esteban, Tom ainsi que leur référente Élise. Les jeunes vont présenter un projet qui a déjà eu une première occurrence l'année dernière.

Les jeunes indiquent que l'année dernière le CMJ a organisé le Manga Game Show qui a comptabilisé plus de 250 entrées et de très bons retours. Cet événement sera réitéré cette année le dimanche 12 novembre de 11h à 18h. L'entrée reste au prix de 1 € symbolique, dès l'âge de 6 ans. Un ticket de tombola sera offert avec la possibilité d'en acheter davantage pour multiplier les chances de gain à 1 € le ticket. Toutes les recettes seront reversées à une association qui sera choisie le moment venu.

Cette année, de nouveaux stands seront installés. Un food truck sera proposé, il s'agira d'un espace de restauration sushis. Cela reste à valider avec Banzaï Sushi. Un stand de confiseries et de nourriture sera tenu par le magasin Asian Food Market de Blagnac. Une exposition de mangas sera prêtée par la médiathèque de Mondonville. La buvette sera tenue par l'APE. Une maison d'édition avec un scénariste, dessinateur proposera des portraits manga. Un auteur proposera une initiation aux mangas pour les 3-7 ans. Éventuellement, il y aura également la présence d'une Manga K. Il s'agit d'une personne qui dessine les mangas.

Cette année, le CMJ a décidé de reprendre certains stands existants l'année dernière, dont l'escape game organisé par Rémy, Directeur de l'ALAE, l'association de création de cosplay (art de se déguiser en personnages animés, de science-fiction ou jeu vidéo). L'association Shin Zen proposera également des activités manuelles. Un atelier de dessins manga sera proposé avec une nouvelle intervenante qui vendra des affiches et des figurines. Un atelier de Pixel Art en Lego Brick sera proposé, ainsi qu'une tombola et un concours de cosplay.

Madame Ketty ARICIDE-DULAC précise que l'année dernière, la première édition a rencontré un franc succès. Les objectifs ont été largement atteints. Un autre projet sera mis en œuvre après le Manga Game Show.

Le CMJ est animé par elle et Marc BEUGNIES, Adjoint à la Jeunesse.

Elle remercie les jeunes.

*Applaudissements.*

Madame Ketty ARICIDE-DULAC propose de libérer les enfants et les jeunes et les remercie encore une fois.

Madame la Maire les invite à assister au Conseil Municipal, s'ils le souhaitent. Elle rejoint les propos de Monsieur CAMPISTRON. Elle est également très impressionnée par la prestance et l'assurance de ces jeunes. C'est merveilleux.

Avant que les jeunes ne partent, elle propose le rajout d'une délibération qui n'était pas inscrite à l'ordre du jour.

Les jeunes, l'année dernière, lors du Manga Game Show, ont récolté des fonds pour la lutte contre le cancer. Elle propose de verser 250 € à la ligue contre le cancer. Elle demande aux élus s'ils sont d'accord pour délibérer sur l'ajout de cette délibération.

Madame la Maire soumet au vote l'ajout de cette délibération.

**Approuvé à l'unanimité**

Madame la Maire propose une délibération, au nom du Conseil Municipal des Jeunes, de 250 € pour la ligue contre le cancer. Elle propose de procéder au vote.

**Approuvé à l'unanimité**

## **APPROBATION COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2023**

Madame la Maire indique que Madame ESCLARMONDE demande une modification, pages 8 et 9, à savoir ajouter : « si Madame la Maire m'y autorise », avant qu'elle ne s'exprime. Dans le récapitulatif des coûts de fonctionnement du lotissement, elle a précisé que son mari entretenait bénévolement ces espaces verts. Il s'agit de rajouter le terme « bénévolement ». Elle demande s'il y a d'autres remarques sur ce procès-verbal.

En l'absence de remarques et de questions, elle propose de procéder au vote.

**Approuvé à l'unanimité**

## **AFFAIRES GÉNÉRALES : OUVERTURES DOMINICALES 2024**

### **Délibération n° 01-05-2023**

Madame la Maire rappelle que cette délibération est soumise chaque année à cette période. La Commune de Mondonville a sollicité l'avis conforme de Toulouse Métropole qui délibérera lors du prochain Conseil de la Métropole, le 12 octobre 2023. Les 37 communes de la Métropole auront la même délibération. Le travail a été mené avec la Chambre de commerce.

Les 7 dimanches d'ouverture en 2024 seront :

- Le 1<sup>er</sup> dimanche suivant le début des soldes d'hiver ;
- Le 1<sup>er</sup> dimanche suivant le début des soldes d'été ;
- Le 1<sup>er</sup> décembre,
- Le 8 décembre ;
- Le 15 décembre ;
- Le 22 décembre ;
- Le 29 décembre.

La Ville est peu concernée, en raison d'absence de grandes surfaces. Il convient néanmoins de délibérer.

Madame la Maire demande s'il y a des questions ou des remarques. Elle propose de procéder au vote.

Oui l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : approuve les ouvertures dominicales 2024.

**Approuvé à l'unanimité**

## **AFFAIRES GÉNÉRALES : DEMANDES DE SUBVENTIONS PROJET PLAINE DE LOISIRS**

### **Délibération n° 02-05-2023**

Madame la Maire indique qu'il s'agit d'un projet structurant du mandat. La Municipalité souhaite créer une Plaine de sport et de loisirs qui permettra aux familles de se retrouver autour des activités sportives. La première phase est estimée à 650 000 €. À ce titre, des subventions seront demandées auprès des partenaires financiers que sont le Département pour 25 %, l'Agence nationale du sport pour 7,6 %, la CAF pour 4 %, la Région Occitanie pour 3 %, les fédérations sportives (basket, foot, volley, cyclisme) pour 10,5 %. Le total des subventions s'élèvera à 50,1 %, soit un reste à charge pour la Commune de 49,9 %.

Cette délibération a pour objet d'autoriser la sollicitation une aide financière auprès de tous ces partenaires et de donner à Madame la Maire le pouvoir de signer les demandes de subventions.

Madame la Maire demande s'il y a des remarques ou des questions.

Où l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :  
approuve les demandes de subventions projet Plaine de loisirs.

**Approuvé à l'unanimité**

## **RESSOURCES HUMAINES : AVANCEMENTS DE GRADES 2023**

**Délibération n° 03-05-2023**

Madame la Maire indique que dans la fonction publique, les agents peuvent bénéficier d'avancements de grades. Pour cette année, 5 emplois sont concernés, dont 3 emplois d'adjoint technique principal deuxième classe, un emploi d'adjoint administratif principal deuxième classe et un emploi d'adjoint territorial du patrimoine principal première classe.

Il s'agit d'actualiser les tableaux des effectifs à compter du 28 septembre. Le tableau des effectifs montre plus un à l'adjoint administratif principal de seconde classe, 3 de plus à adjoint technique principal deuxième classe et l'adjoint du patrimoine principal première classe en filière culturelle.

Elle demande s'il y a des questions. Elle propose de procéder au vote.

Où l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :  
approuve les avancements de grades 2023.

**Approuvé à l'unanimité**

## **BUDGET ET FINANCES : DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE INVESTISSEMENT**

**Délibération n° 04-05-2023**

Madame le Maire indique qu'il s'agit d'une écriture comptable au fonctionnement, compte 6811 du chapitre 042 : 18 576,55 €, en contrepartie, le compte 022, chapitre 022 pour la même somme.

Il s'agit de régulariser des frais d'études qui n'ont pas été mouvementés depuis plusieurs années et de sortir de l'état d'actif tous les rebuts. Les rebuts sont des choses qui ne fonctionnent plus, qui ont été amorties et qu'il convient d'enlever de la comptabilité.



Elle demande s'il y a des questions. Elle propose de procéder au vote.

Ouï l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :  
approuve la délibération modificative d'investissement.

**Approuvé à l'unanimité**

## **BUDGET ET FINANCES : DÉLIBÉRATION FIXANT LA DURÉE D'AMORTISSEMENT**

**Délibération n° 05-05-2023**

Madame la Maire indique qu'il s'agit de la suite logique de la première délibération. Il convient de transposer les actifs de la Commune pour un passage à la nouvelle instruction budgétaire et comptable. Lors du dernier Conseil, il a été indiqué que la Commune passerait à la comptabilité M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Il s'agit également d'une écriture comptable répartissant les amortissements sur différents comptes.

Elle demande s'il y a des questions. Elle propose de procéder au vote.

Ouï l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :  
approuve la délibération fixant la durée d'amortissement.

**Approuvé à l'unanimité**

## **BUDGET ET FINANCES : RÈGLEMENT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER (RBF)**

**Délibération n° 06-05-2023**

Madame la Maire indique que dans cette mise en œuvre de l'instruction budgétaire et comptable M57 qui entrera en vigueur en janvier 2024, il convient d'adopter ce règlement avant toute délibération budgétaire. C'est la raison pour laquelle le Conseil Municipal délibère ce jour. Sont exemptées les communes de moins de 3 500 habitants. Mondonville a dépassé ce chiffre depuis un petit moment. Il s'agit de modalités expliquant la mise en place de la M57. Les modalités de gestion des autorisations de programmes, des autorisations d'engagements, des crédits de paiement, des règles de caducité, d'annulation des autorisations doivent être prévues. Le document est en annexe.

Madame la Maire demande s'il y a des remarques. Elle propose de procéder au vote.

Oùï l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :  
approuve le règlement budgétaire et financier (RBF).

**Approuvé à l'unanimité**

## **AMÉNAGEMENT ET URBANISME : PARCELLE PORTETENY**

**Délibération n° 07-05-2023**

Madame la Maire indique qu'il s'agit du transfert de la parcelle AN161 dans le domaine public communal. La Municipalité va procéder à l'aménagement de la Place de l'Horloge, notamment à l'aménagement du terrain de cette parcelle AN161 où se situait une ancienne maison qui appartenait à la Commune. Cette parcelle faisait partie du domaine privé communal. Il s'agit de la faire passer dans le domaine public communal afin d'effectuer des travaux sur cet emplacement.

Madame la Maire demande s'il y a des questions. Elle propose de procéder au vote.

Oùï l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :  
approuve la parcelle Porteteny.

**Approuvé à l'unanimité**

## **AMÉNAGEMENT ET URBANISME : CESSION PARCELLE POUR PROJET COLLÈGE MONDONVILLE**

**Délibération n° 08-05-2023**

Madame la Maire demande de projeter l'annexe 3. Il s'agit d'approuver cette cession au Département de la Haute-Garonne. Pour le collège, le Département effectue les travaux, la Commune fournit le terrain nécessaire à cette construction. Il s'agit de céder ces parcelles à l'euro symbolique. Il s'agit d'autoriser la vente au Département au prix de 1 € pour une emprise de 15 300 mètres carrés, d'approuver le principe de rétrocession des espaces extérieurs à la Commune à l'issue des travaux d'aménagement et d'autoriser le Département à mener toutes les études préalables nécessaires au projet du collège, notamment les diagnostics géotechniques, diagnostics environnementaux, et à autoriser le Président du Département de la Haute-Garonne à déposer toutes les demandes d'autorisations d'urbanisme.

Madame la Maire demande s'il y a des questions et donne la parole à Monsieur CORBEL.

Monsieur Hubert CORBEL pose une question relative à l'éloignement de la ligne THT par rapport au collège. Elle est à 100 mètres. Il demande si cela est réglementaire, car des plaintes ont été déposées, notamment au niveau des écoles, des articles sont parus à ce propos. Des lignes à haute tension trop proches des écoles créent des problèmes. Il demande si cela a été vérifié et validé.

Monsieur Romuald FAVREAU répond que cela a été vérifié et validé par le Département et les services compétents. Dans la zone des 100 mètres, il est possible d'installer du parking, des zones de passage, mais pas du bâtiment.

Madame la Maire demande s'il y a d'autres questions. Elle propose de procéder au vote.

Oui l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : approuve la cession de parcelle pour projet Collège Mondonville.

**Approuvé à l'unanimité**

## **AMÉNAGEMENT ET URBANISME : DÉLIBÉRATION DE PRINCIPLE : VENTE TERRAIN POUR PROJET MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE**

**Délibération n° 09-05-2023**

Madame la Maire indique que des discussions sont en cours avec les médecins de Mondonville qui souhaitent acquérir un terrain communal. Il s'agit de trois parcelles pour une contenance totale de 1 230 mètres carrés pour la réalisation d'un projet de construction d'une Maison de Santé pluridisciplinaire. Un travail a été mené avec la Métropole pour requalifier ce terrain et qu'il ne puisse être réaffecté qu'à une maison de santé. Des négociations ont lieu avec les médecins depuis le début du mandat.

Il est proposé de valider le principe d'une vente de ce terrain pour une valeur de 60 000 € avec un délai de réflexion de deux mois, à savoir jusqu'au 28 novembre. La réponse définitive des porteurs de projets n'a pas encore été obtenue. Au-delà de cette date, il sera considéré que ce principe de vente sera annulé.

Madame la Maire demande s'il y a des questions et donne la parole à Monsieur CORBEL.

Monsieur Hubert CORBEL indique que cela représente 50 € au mètre carré, environ. Il demande quelle est la validité de cette évaluation. 50 € du mètre carré à Mondonville sont difficiles à comprendre. D'autre part, il demande s'il est nécessaire de vendre le terrain. Il est possible de faire un bail emphytéotique. Enfin, il demande s'il s'agit de la meilleure solution, s'il n'existe pas une autre solution, à savoir créer une maison de la santé avec des médecins salariés. Cela avait été étudié, car cela engendrera des investissements importants. Si cela traîne autant, cela donne l'impression qu'il y a un souci. Il demande si toutes ces questions ont été abordées pour ce projet.

Madame la Maire demande s'il y a d'autres questions. Il s'agit d'un sujet très compliqué. Cela avait déjà été évoqué au Conseil Municipal. L'estimation des Domaines n'était pas à ce prix. Les médecins ont sollicité la Municipalité à plusieurs reprises et souhaitent que la Ville donne le terrain. Or il est impossible de donner des terrains à des personnes privées. La Municipalité a proposé, dès le début du mandat, de construire la maison de santé et de faire une location-bail. C'est-à-dire qu'après un temps donné, les locataires deviendraient propriétaires. Si la Commune construisait, elle pourrait prétendre à des financements. Cela a été refusé, les médecins voulaient être maîtres de leur projet. À la suite de beaucoup de discussions et du fait que les médecins ont indiqué que si la Commune ne baissait pas le prix de façon conséquente, ils quittaient la Commune, dans l'intérêt général de la population mondonvilloise il était difficile d'envisager qu'il n'y ait plus de cabinet médical. La Municipalité a décidé de proposer le terrain au plus bas possible. Elle est d'accord qu'il s'agit d'un beau cadeau aux médecins de la Ville. Ce cadeau a pour objectif de conserver les médecins à Mondonville.

Monsieur Hubert CORBEL demande s'il a été vérifié au niveau du préfet qu'il est autorisé de céder des terrains sous les valeurs estimées. Cela peut être assimilé à des choses peu recommandables pour lesquelles la Municipalité pourrait être accusée à terme d'avoir fait un délit d'initiés. Il devrait y avoir des réticences au niveau du préfet.

Madame la Maire répond qu'il s'agit d'un projet d'intérêt général, bien qu'il y ait de l'intérêt personnel. Beaucoup de communes se retrouvent sans médecin ce qui représente une grosse difficulté. Il ne devrait pas y avoir de problème. Elle donne la parole à Monsieur CAMPISTRON.

Monsieur Gérard CAMPISTRON estime que le chantage des médecins n'est pas correct. Les médecins peuvent partir, Mondonville est à 10 minutes ou 15 minutes de Toulouse, ils seront remplacés rapidement. Mondonville n'est pas au milieu du Gers ou de l'Ariège. D'autre part, il est possible de céder le terrain à 60 000 €, la Ville peut venir en aide aux médecins. Il n'y a pas de raison que la Ville ne les aide pas, mais il ne faut pas qu'ils aillent trop loin.

Madame la Maire précise que c'est la raison pour laquelle est stipulé un délai. Les médecins mettent la pression, mais il convient d'avoir des réponses et ne pas entendre que la Mairie n'aide pas.

Monsieur Gilles LAGARDERE demande quelle est l'estimation des Domaines, approximativement.

Monsieur Romuald FAVREAU répond que l'estimation basse des Domaines était de 176 000 €.

Monsieur Gilles LAGARDERE n'est pas choqué du fait que la Ville cède le terrain à 60 000 €, car il y a le bénéfice de garder les médecins sur place.

Monsieur Gérard CAMPISTRON indique que ces médecins ne partiront pas, pour diverses raisons. La Ville leur fait un cadeau, mais il ne pensait pas que l'estimation des Domaines était aussi élevée. Ces médecins devront compenser. Des problèmes existent avec les urgences à l'hôpital, car les médecins ne consultent pas le week-end. Il suggère de leur demander de faire un effort et de travailler le samedi matin.

Madame la Maire répond que Monsieur FAVREAU a bien suivi le dossier et va expliquer les contreparties demandées.

Monsieur Romuald FAVREAU est d'accord avec Monsieur CAMPISTRON. Il est question d'une MSP (Maison de Santé Pluridisciplinaire). Il s'agit d'un statut particulier avec une connexion à l'ARS, des obligations pour les médecins en termes de plages horaires d'ouverture, dont le samedi matin et des campagnes de prévention sur divers sujets. Initialement, les médecins ne souhaitaient pas ce fonctionnement MSP en raison des contraintes. La parcelle dont il est question est une butte de terre sans particularité, mais était classée en espace vert. Il a été nécessaire de procéder à une modification simplifiée du PLU pour la transformer en constructible, mais à une seule fin, celle d'une MSP avec les obligations qui l'accompagnent.

Madame la Maire demande s'il y a d'autres questions ou remarques. Elle propose de procéder au vote.

Ouï l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : approuve la vente terrain pour projet Maison de Santé Pluridisciplinaire.

**Approuvé à l'unanimité**

## ÉNERGIE-SDEHG : CRÉATION COMMANDE ÉCLAIRAGE PUBLIC PARKING « LES GRILLONS »

### Délibération n° 10-05-2023

Madame la Maire indique que cet éclairage dépendait de la résidence située à côté. Il passera dans le domaine public. Pour une dépense totale de 2 941 €, le SDEHG prend en charge la moitié. L'annuité correspondante s'élèvera à environ 389 €. Ces éclairages sont sur la base d'un emprunt de 12 ans à 2,5 % auprès du syndicat d'énergie de la Haute-Garonne.

Madame la Maire demande s'il y a des questions. Elle propose de procéder au vote.

Où l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :  
approuve la création de la commande d'éclairage public parking « les Grillons ».

**Approuvé à l'unanimité**

## ÉNERGIE-SDEHG : ALIMENTATION D'UN ABRIBUS POUR L'ARRÊT MAIRIE

### Délibération n° 11-05-2023

Madame la Maire indique que cela se nomme « arrêt Mairie », mais il ne se situe pas à la Mairie, mais sur la nationale 224, face à Carrefour. Cet abribus doit être éclairé pour une valeur de 1 837 €, dont une prise en charge de 733 € (50 % du montant hors taxe) par le SDEHG.

Madame la Maire demande s'il y a des questions. Elle propose de procéder au vote.

Où l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :  
approuve l'alimentation d'un abribus pour l'arrêt Mairie.

**Approuvé à l'unanimité**

## ÉNERGIE-SDEHG : RÉNOVATION DES APPAREILS D'ÉCLAIRAGE PUBLIC DÉCORATIFS

Délibération n° 12-05-2023

## ÉNERGIE-SDEHG : RÉNOVATION DES APPAREILS D'ÉCLAIRAGE PUBLIC STYLE

Délibération n° 13-05-2023

## ÉNERGIE-SDEHG : RÉNOVATION DES APPAREILS D'ÉCLAIRAGE PUBLIC ROUTIERS

Délibération n° 14-05-2023

Madame la Maire indique que les trois délibérations concernent les rénovations des appareils d'éclairage public décoratifs, des éclairages publics style et des éclairages publics routiers. Il s'agit de remplacer toutes les ampoules par des ampoules LED permettant une économie d'énergie de 83 %, ce qui n'est pas négligeable pour la Commune.

Concernant les éclairages publics décoratifs, il y a 174 points lumineux qui seront remplacés au fil des années pour un total de 5 743 € par an pour une facture d'électricité qui se portera à 1 434 € au lieu de 7 975 € par an. Tous ces appareils d'éclairage seront amortis en 14 mois. Cela représente un intérêt particulier de remplacer ces ampoules.

Elle propose de voter les trois délibérations en même temps.

Madame la Maire indique que la rénovation des appareils d'éclairage public style s'élèvera à 1 885 € par an, les dépenses s'élèveraient à 522 € au lieu de 2 674 €.

Madame la Maire indique que la rénovation des appareils d'éclairage public routiers s'élève à 2 021 € pour des dépenses de 4 695 € au lieu de 27 463 €.

Cela est possible grâce au plan du SDEHG. Mondonville sera une des premières communes de la Haute-Garonne à avoir tous ses éclairages publics en LED.

Elle propose de procéder au vote.

Où l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : approuve la rénovation des appareils d'éclairage public.

**Approuvé à l'unanimité**

## TIERS-LIEU : ACTUALISATION PLAN DE FINANCEMENT

### Délibération n° 15-05-2023

Madame la Maire rappelle que le 17 octobre 2022, le Conseil Municipal a voté le principe de cette création d'un tiers-lieu. Un plan de financement a été arrêté. Elle demande son actualisation avec une demande auprès de l'État de 300 000 €, du Département de 166 813 €, d'un fonds de concours de 150 000 €, et de la FEDER (l'Europe) de 300 000 €. Le total de subventions s'élève à 916 813 € pour 1 334 508 €, soit un reste à charge de la Commune de 417 694 €.

Madame la Maire demande s'il y a des questions.

Monsieur Romuald FAVREAU félicite les services pour passer d'un état où la Commune devait sortir 667 000 € à 417 000 €. Il s'agit d'un gros travail pour les services, au niveau du cabinet du Maire, d'aller chercher autant d'argent. Ce n'est pas négligeable pour maintenir un plan de financement comme celui-ci et les autres projets.

Madame la Maire remercie de cette précision. Elle propose de procéder au vote.

Où l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : approuve l'actualisation du plan de financement.

### Approuvé à l'unanimité

## TIERS-LIEU : CHOIX DE LA MAÎTRISE D'ŒUVRE

### Délibération n° 16-05-2023

Madame la Maire indique qu'il s'agit de la validation du choix de la maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un tiers-lieu. La Commission d'Appel d'offres a eu lieu le 11 septembre 2023. Un marché public pour le recrutement de la maîtrise d'œuvre a été publié du 6 juillet au 11 août. 10 candidats ont fait une offre. Le cabinet d'architectes MUTIKO a été retenu. Il s'agissait de la proposition économiquement la plus avantageuse, cumulée avec la note technique.

Madame la Maire demande s'il y a des questions et donne la parole à Monsieur CORBEL.

Monsieur Hubert CORBEL indique qu'il s'agit de l'offre la plus élevée en prix, 99 875 €.



Madame la Maire confirme, mais elle a aussi obtenu la note technique la plus élevée, 58 sur 60. La note totale est de 80,5. En effet, il ne s'agit pas de la proposition la plus avantageuse économiquement.

Madame la Maire demande s'il y a d'autres questions. Elle propose de procéder au vote.

Où l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : approuve le choix de la maîtrise d'œuvre.

**Approuvé à l'unanimité**

## QUESTIONS DIVERSES

Madame la Maire souhaitait faire un point sur la sécurité routière. Or les travaux ne sont pas terminés. Cela attendra le mois de décembre, du retard a été pris en particulier sur le traçage route de Pibrac.

Concernant le bilan et le rapport égalité hommes/femmes, elle donne la parole à Madame Marie KRAHENBUHL, référente égalité hommes/femmes de la Commune de Mondonville.

Madame Marie KRAHENBUHL indique que le 9 février 2022, le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité une délibération autorisant Madame la Maire à signer la charte européenne de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale. Depuis, Mondonville s'est réellement engagée dans une démarche de promotion de l'égalité et de lutte contre les violences intrafamiliales.

Un rapport et un bilan ont été rédigés à mi-mandat. Elle rappelle que l'égalité à Mondonville est d'abord une démarche globale avec un logo dédié, une page sur le site Internet qui est alimenté régulièrement avec toutes les actualités, les actions menées et à mener. Un affichage est dédié à l'accueil de la Mairie avec toutes les informations utiles : numéros d'urgence, guides. La Ville a un logo et une référente.

Le bilan des actions a pour objet de retracer toutes les actions menées depuis 2020. Avant 2022, des actions avaient déjà été portées. Il est à destination des élus, des agents et de tous les Mondonvillois. Au regard de ce bilan, pour une commune de cette strate, beaucoup d'actions ont été menées en comparaison d'autres communes. Mondonville s'est véritablement engagée dans une démarche de promotion de l'égalité et de lutte contre les violences faites aux femmes et les violences intrafamiliales. Le bilan est accessible sur le site Internet de la Mairie, il sera mis à disposition à l'accueil. Il retrace année par année les actions portées.

Un rapport a également été rédigé. L'objectif était de dresser un vaste état des lieux de l'égalité à Mondonville tant au niveau des effectifs que des infrastructures. L'égalité ne

concerne pas uniquement les personnes, mais également l'accès aux infrastructures : les toilettes publiques, les douches dans les vestiaires, etc.

La seconde partie du rapport est consacrée au plan d'action jusqu'à la fin du mandat. La Ville s'est engagée dans une véritable démarche de promotion de l'égalité, il convient de continuer. Beaucoup de choses peuvent encore être portées. Ce rapport est à destination des élus, des agents et de tous les Mondonvillois. Il sera également disponible sur le site Internet sur la page dédiée à l'égalité et consultable à l'accueil.

Au regard de ce rapport, il est noté que l'égalité n'est pas acquise en termes d'effectifs avec des disparités notables par service et par pôle. Mondonville ne fait pas office d'exception, c'est le cas dans beaucoup de mairies. De nombreux acteurs sont impliqués ou à impliquer dans les actions qui seront portées à l'avenir : associations locales, agents, élus, d'autres communes, la maison du sport au féminin, divers acteurs pouvant être associés pour porter le projet à tous les niveaux. Un travail sera mené également avec le CME/CMJ afin de les faire porter certains projets dédiés à l'égalité. Ce rapport montre que la formation et l'information, sensibilisation sont des outils importants en matière d'égalité et de lutte contre les violences intrafamiliales. C'est la raison pour laquelle une page entière sur le site Internet est dédiée. C'est la raison pour laquelle une communication spécifique dans le hall de la Mairie a été faite. C'est la raison pour laquelle il en est question régulièrement sur les réseaux sociaux. Diverses actions sont prévues jusqu'en 2026 : le 8 mars, le 25 novembre, d'autres projets à porter avec le CME et le CMJ. Rien n'est fermé. Toutes les bonnes idées seront prises en considération.

Madame la Maire demande des précisions concernant Octobre Rose et Movember.

Madame Marie KRAHENBUHL indique que cette année, la Mairie a décidé d'organiser et de s'associer au projet Octobre Rose qui lutte contre les cancers chez la femme, notamment le cancer du sein. En parallèle, la Mairie a décidé également de participer au projet Movember qui a pour objectif de lutter contre les cancers chez les hommes, notamment de la prostate et des testicules. À cette occasion, sera organisée, le 21 octobre, une matinée de prévention, sensibilisation qui aura lieu en Mairie, en salle d'animation et dans toute la Mairie. Différents ateliers seront proposés, une sélection de livres sera mise en avant, des ateliers d'autopalpation, des quizz sur ces sujets seront présentés. Les enfants des ALAE ont réalisé différents tableaux et photos autour de ces deux sujets. Elle invite les élus à venir les voir, tout est exposé, ils ont fait un travail formidable. Différents ateliers liés à la relaxation, au Reiki, à des techniques de méditation douce seront proposés. Lorsqu'il est question de cancers, cela implique généralement les médecins, mais on pense beaucoup moins à l'avant et à l'après et à toutes les formes de méditation douce qui peuvent exister pour soulager, apaiser les patients et aider dans le processus avant et après le cancer.

Movember est le mouvement consistant à garder la moustache tout le mois de novembre. Elle invite fortement les élus à participer, un mail a été envoyé en ce sens. Elle

espère que les élus participeront nombreux et qu'ils enverront leurs plus belles photos avec leurs plus belles moustaches.

Madame la Maire invite les élus à se préparer psychologiquement.

Madame la Maire demande s'il y a d'autres questions.

Monsieur Gilles LARGARDERE demande s'il y a des faits de violence aux femmes connus sur la Commune.

Madame la Maire répond par l'affirmative. Il existe des violences faites aux femmes et des violences intrafamiliales. Malheureusement, Mondonville n'est pas épargnée.

Monsieur Gilles LAGARDERE demande si on sait si elle est méritée.

Madame la Maire ne trouve pas du tout cela drôle.

Madame la Maire demande s'il y a d'autres questions. Elle clôt le Conseil. Elle remercie les élus et leur souhaite une bonne soirée.

**FIN DE SÉANCE À 19 HEURES 41**

**Présidente de séance**  
**Véronique BARRAQUÉ ONNO**



**Secrétaire de séance**  
**Marc BEUGNIES**



